« LA RETRIBUTION DU TRAVAIL NE PEUT ETRE ENTIEREMENT ABANDONNEE AUX LOIS DU MARCHE NI FIXEE ARBITRAIREMENT »

Le 1er Mai, nous rappelle chaque année les étapes, les luttes et les victoires des ouvriers pour l'établissement d'une société plus juste qui lui permette de vivre une vie plus humaine. Contribuer à cette promotion, c'est se placer résolument dans le sens du progrès de l'humanité.

Cependant elle ne se fera pas n'importe comment. D'autre part l'élément le plus important est l'établissement du salaire juste. Voilà pourquoi il est indispensable de connaître ce que le Pape nous dit du juste salaire.

VIS A VIS DU TRAVAILLEUR

Le salaire doit procurer au travailleur, qui donne tout le temps et toutes les forces dont il dispose, la possibilité de vivre comme un homme et de satisfaire tous ses besoins personnels et familiaux. La grande révolution que l'Eglise prêche depuis 70 ans s'énonce comme ceci : Ce ne sont pas les conditions économiques qui doivent servir de base de départ pour l'établissement d'un juste salaire, mais la qualité de la personne employée. D'autre part, il serait injuste que l'accroissement des biens ne profite pas à tous de la même façon.

Il est injuste que le salaire soit établi uniquement selon les lois du marché et que le prix de revient soit pour l'employeur la seule valeur à défendre coûte que coûte.

Le Pape va plus loin : la loi de l'offre et de la demande n'établit pas non plus un salaire juste. Un ouvrier peut avoir accepté à un moment donné un salaire minimum parce qu'il avait absolument besoin de travail, ce salaire n'est pas forcément juste, même s'il a été l'objet d'un contrat.

Autrement dit, ici comme toujours, l'Eglise est ferme dans son affirmation : la moralité d'un acte humain ne peut dépendre de la situation dans laquelle se trouve l'individu. Elle doit être déterminée par un principe supérieur et à ce le droit de vivre dignement lui et les siens et cela va par exemple jusqu'à la possibilité pour lui de donner à ses enfants l'instruction qu'ils sont capables de recevoir. Parce que vivre ça n'est pas, ça ne peut être pour nous chrétiens vivre au minimum.

VIS A VIS DE L'ENTREPRISE

Bien sûr cela ne veut pas dire une fois le principe posé, qu'il faille ne pas tenir compte de la situation de l'entreprise dans l'établissement du salaire. Ce serait une grave négligence dont la première victime serait le travailleur. Il est normal en particulier que l'entreprise songe au remplacement de ses machines et même de son développement. Ce qui ne le serait pas c'est que, l'accroissement de la productivité qui en résulte, soit uniquement amorti dans un nouveau développement de l'entreprise sans profit pour le travailleur.

A ce propos le Pape rappelle la parole de Pie XII : « Il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné ; c'est bien injustement que l'une des parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit. »

Et Jean XXIII continue : « Il peut être satisfait à cette exigence de justice en bien des manières que suggère l'expérience. L'une d'elles, et des plus désirables, consiste à faire en sorte que les travailleurs arrivent à participer la propriété des entreprises, dans les formes et les mesures les plus convenables. »

Certains trouveront peut-être trop audacieuses de telles affirmations. Certes le Pape ne demande pas qu'elles soient réalisées d'un seul coup à la légère. Elles n'en représentent pas moins l'avenir et seuls survivront ceux qui auront eu le courage d'envisager leur réalisation progressive car elles sont dans l'ordre naturel de l'évolution.

VIS A VIS DU BIEN COMMUN

Ainsi il faut tenir compte de l'intérêt du travailleur, de celui de l'entreprise. Il faut aller plus loin encore et accepter pour répondre à la doctrine sociale de l'Eglise d'harmoniser l'établissement du juste salaire avec le bien commun national et même international.

Etablir un salaire juste en fonction du bien commun national, c'est d'abord penser à assurer du travail au plus grand nombre possible de travailleurs. C'est ensuite veiller à ce que la promotion de tous les travailleurs soit assurée en même temps et bien veiller à ce qu'il n'y ait pas de catégories défavorisées (en particulier, c'est le cas parfois des ouvriers non spécialisés).

C'est encore, continue le Pape « donner accès aux biens et services au plus grand nombre possible de citoyens ; éliminer ou réduire les déséquilibres entre secteur ; agriculture, industrie, services ; équilibrer, expansion économique et développement des services publics essentiels ; adapter dans la mesure du possible les structures de production aux progrès des sciences et des techniques ; tempérer le niveau de vie des générations présentes par l'intention de préparer un avenir meilleur aux générations futures. »

Enfin les nations elles-mêmes ont à penser au développement harmonieux de l'économie mondiale. Elles se doivent dans l'établissement des salaires de songer « à ne pas créer une concurrence déloyale entre les économies des divers pays » mais au contraire « à collaborer au développement économique des communautés politiques moins avancées. »

∴

Ainsi l'établissement du juste salaire comporte un souci d'assurer d'abord au travailleur la possibilité de satisfaire ses besoins essentiels, personnels et familiaux. Il doit être établi en outre en tenant compte du bien commun de l'ensemble.

Un tel programme par son amplitude même peut paraître irréalisable dans une conjoncture donnée. Cependant précisément parce qu'il est fondé sur la nature même de la personne humaine, nous devons être bien persuadés qu'il n'y aura pas de vraie paix sociale tant que les hommes ne seront pas résolument engagés dans cette voie.

Enfin, puisque ces principes sont inscrits dans la nature même de l'homme, s'opposer à leur mise en application serait aller à contre-courant de l'évolution et courir le risque de se voir dépasser par les événements.

Une fois de plus par la solidité de sa doctrine et par la clairvoyance dont elle fait preuve, l'Eglise se situe en tête du progrès social. A nous maintenant de prendre position en face de cette vérité en nous souvenant que la doctrine chrétienne est un tout et qu'on ne peut en prendre et en laisser. Comme toutes les mystiques, elle exige une adhésion totale et loyale.

Mon garçon est voleur

« Je suis désolée et mon mari furieux. Voilà plusieurs fois que nous prenons notre fils de 10 ans, en flagrant délit de vol. Rien n'y fait, ni les punitions, ni la douceur, même pas la crainte de la prison. La dernière fois, il nous a pris 2.000 francs. Que va-t-il arriver ? Que nous conseillez-vous ?

Mme F..., Somme).

Tout d'abord, chers Amis, consolez-vous : le mal n'est pas du tout irréparable.

Vous vous trouvez devant un problème grave en lui-même et vous avez la tentation de chercher la solution dans la force et la sévérité, quoi de plus naturel !

Votre conscience d'honnêtes gens qui ont tant de peine à gagner leur vie, se révolte et vous avez raison de punir sévèrement.

Reste ensuite à guérir ! et c'est le plus difficile. La grande question alors se résume en ceci : votre enfant sera-t-il seul devant son lourd problème ou va-t-il vous trouver près de lui pour l'aider. Autrement dit la façon de punir ne va-t-elle pas vous faire perdre la confiance de votre enfant ? Il aura tant besoin de vous.

La place me manque ici, pour vous décrire en détail ce que vous pourrez faire. Tout se résume en ceci : comment aider votre enfant à ne pas se croire perdu, que son défaut est plus fort que lui ,que cela ne vaut plus la peine de lutter !

Comment aider votre garçon à résister progressivement à l'attrait de l'objet convoité qui est à la racine de chacun de ses larcins. Vous vous en êtes sûrement déjà aperçu : l'argent volé est sans proportion avec l'objet convoité : à charge après à votre enfant à trouver à se débarrasser du reste. Ce qu'il faut donc casser c'est la séduction irrésistible de l'objet convoité.

Ce qu'il faut aussi à tout prix éviter, c'est de faire du larcin un exploit en mettant en cause la police, les professeurs et tout et tout...

Cela risque en effet ou bien de décourager complètement votre enfant par la peur ou bien de lui présenter le vol comme un exploit qui attire l'attention de tous.

Pensez bien à tout cela et vous réussirez sûrement en cherchant ensemble avec votre grand à résoudre ce problème. Bonne chance.

Pierre et Geneviève.